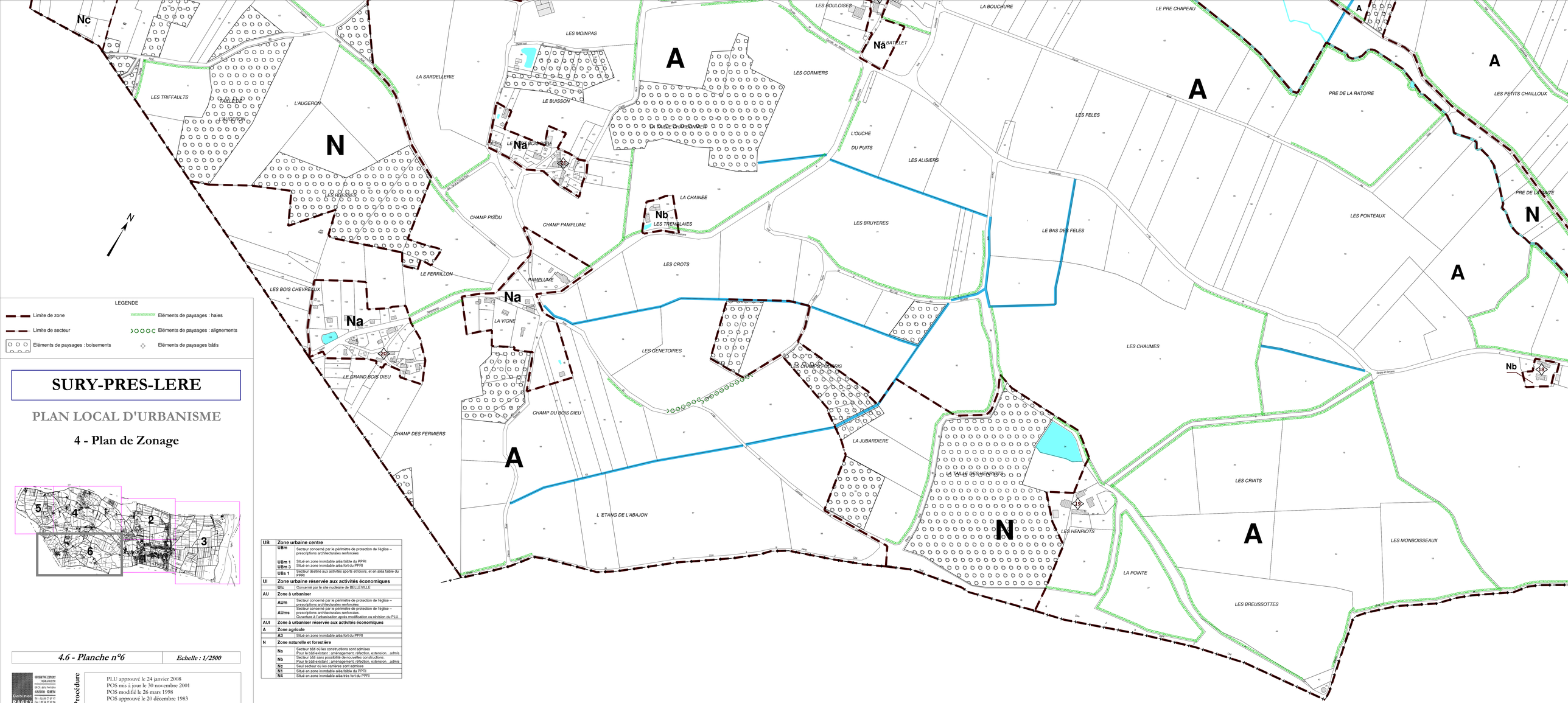

LEGENDE

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Eléments de paysages : boisements
- Eléments de paysages : haies
- Eléments de paysages : alignements
- Eléments de paysages bâtis

SURY-PRES-LERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4 - Plan de Zonage

UB	**Zone urbaine centre**	
	UBm	Secteur concerné par le périmètre de protection de l'église – prescriptions architecturales renforcées
	UBm 1	Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
	UBm 3	Situé en zone inondable aléa fort du PPRI
	UBs 1	Secteur destiné aux activités sports et loisirs, et en aléa faible du PPRI
UI	**Zone urbaine réservée aux activités économiques**	
	UIc	Concerné par le site nucléaire de BELLEVILLE
AU	**Zone à urbaniser**	
	AUm	Secteur concerné par le périmètre de protection de l'église – prescriptions architecturales renforcées
	AUms	Secteur concerné par le périmètre de protection de l'église – prescriptions architecturales renforcées Ouverture à l'urbanisation après modification ou révision du PLU
AUI	**Zone à urbaniser réservée aux activités économiques**	
A	**Zone agricole**	
	A3	Situé en zone inondable aléa fort du PPRI
N	**Zone naturelle et forestière**	
	Na	Secteur bâti où les constructions sont admises Pour le bâti existant : aménagement, réfection, extension... admis
	Nb	Secteur bâti sans possibilité de nouvelles constructions Pour le bâti existant : aménagement, réfection, extension... admis
	Nc	Seul secteur où les carrières sont admises
	N1	Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
	N4	Situé en zone inondable aléa très fort du PPRI

4.6 - Planche n°6 | *Echelle : 1/2500*

GEOMETRE EXPERT FONCIER/HABITAT
Cabinet RAGEY
ZI Ch. de la Ferronnière
45500 GIEN
Tél. : 02 38 67 27 67
Fax : 02 38 67 27 69

Procédure

PLU approuvé le 24 janvier 2008
POS mis à jour le 30 novembre 2001
POS modifié le 26 mars 1998
POS approuvé le 20 décembre 1983